

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

02.06.2017

Nombre de conseillers

en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le douze juin à 21 heures le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian (Proc.)**, Maire.

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, MM. RIVIERE, Mmes DALLA-ZANNA TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH (Proc), Mme CAHUZAC.

**Absents excusés : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)
M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)
Mme SAINT-SUPERY (Proc. M. ROUCH)**

Absente : Mme TONELLO

D.C.M. 6.6

Mise à disposition du parking de la Gare pour ombrières photovoltaïques

Monsieur RAMEAU Roger a été élu secrétaire.

La société Quadran, qui exploite déjà la centrale solaire au sol sur la ZI ESTARAC, propose à la commune de Boussens de développer un projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la gare, terrains propriété de la commune.

Pour ce faire, Quadran via sa filiale JMB Solar propose de signer avec la commune une promesse de bail emphytéotique pour une durée maximale de 5 années l'autorisant à mener toutes les démarches nécessaires à la faisabilité du projet ; notamment de déposer une demande de permis de construire, de candidater à un appel d'offres de l'Etat pour l'obtention d'un tarif de vente de la production, de signer des conventions avec ENEDIS pour le raccordement au réseau de distribution, etc.

Si le projet devait aboutir, un bail emphytéotique serait signé avec Quadran ou toute filiale de Quadran spécialement constituée pour ce projet pour une durée de 30 années en contrepartie d'un loyer de **1 500 € HT** annuel.

Ce projet d'une puissance de 250 kWc permettra la production annuelle de 305 000 kWh soit la consommation d'environ 260 habitants. Au-delà de cette production d'énergie verte, ce projet permettra d'apporter du confort aux usagers du parking (ombrage).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire quant aux conditions du projet et de la promesse de bail, et après en avoir délibéré,

- **CONSIDERANT** la présentation faite par Monsieur le Maire lors de la précédente réunion de conseil du 02/03/2015

- **CONSIDERANT** les intérêts de la commune dans ce projet : développement de l'énergie renouvelable sur son territoire, confort pour les usagers, etc,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour :

- signer avec la société JMB Solar une promesse de bail emphytéotique pour une durée de 5 ans sur les parcelles cadastrées comme suit : section B n°130 et 788. Le bail définitif sera consenti contre un loyer de 1 500 € HT par an et selon indexation définie au bail.

- signer tout document nécessaire à Quadran et ces filiales permettant l'aboutissement d'un projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la gare.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **15.06.2017**
Pour copie conforme,

En Mairie, le 13 juin 2017

Le Maire,
C. SANS

